

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-14-2023

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840 DE MANIÈRE À AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION « 6 – RÉSIDENIELLE FORTE DENSITÉ » À MEME L'AIRE D'AFFECTATION « 13 – COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE » DANS LE SECTEUR DE LA RUE DU NORD.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 577-11-2023, le projet de règlement numéro 1840-14-2023 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à agrandir l'aire d'affectation « 6 – résidentielle forte densité » à même l'aire d'affectation « 13 – commerciale et industrielle » dans le secteur de la rue du Nord.

Plus précisément, ce projet de règlement a pour principal objet :

- A.) de modifier le plan d'affectation des sols d'un terrain avec usages commerciaux et industriels (147 rue du Nord) ainsi que deux propriétés adjacentes sur la rue du Nord, passant de l'affectation commerciale-industrielle à l'affectation résidentielle de forte densité.

Le secteur concerné, par les dispositions résumées ci-haut, concernant le présent projet de règlement, est situé dans le secteur des rues Bernard, Saint-Charles, Roland et du Nord, est identifié ci-dessous :



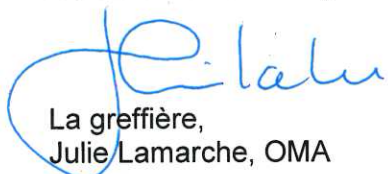
(Secteur des rues Bernard, Rolland, Saint-Charles et du Nord)

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 12 décembre 2023 à 18 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 23 novembre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA